



1 juin 2017

Contrat et conditions générales d'hébergement du Ski Club Sportif de Mulhouse

Il ne suffit pas toujours de tenir compte sur le bon sens et la correction de chacun pour que les choses se passent forcément bien.

Un règlement n'est jamais drôle mais nécessaire pour le bon fonctionnement de l'établissement.

Le refuge est entretenu bénévolement par les adhérents du Ski Club Sportif de Mulhouse. Ils assurent accueil, sécurité aux randonneurs journaliers et facilitent le passage des séjournants au refuge.

Respectez le garde refuge, il n'est pas votre domestique.

Le chalet est votre bien, respectez les installations et veillez à les maintenir dans le meilleur état.

Il est impératif d'avoir pris connaissance du règlement intérieur, des règles de fonctionnement en matière de sécurité et d'évacuation.

Toute perte, défaillance, détérioration ou manquement donne lieu à réparation, remise en état des lieux, ou de la valeur du matériel détérioré et seront consignés sur le registre du refuge.

Ces règles exigent certaines restrictions à votre liberté individuelle.
(le respect d'autrui passe par le respect de l'ensemble de ces règles)

Quiconque ne respecte pas les prescriptions peut se voir refuser l'accès à l'hébergement et quitter le refuge.

Le garde refuge assure la surveillance, il est en droit, lui ou un membre du comité à prendre toutes dispositions utiles quant au non respect de ces conditions.

Nom et adresse, tél. e mail
du responsable du groupe

Nom du garde refuge et n° tél.

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur,
bon pour accord,

date et signature

